

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille dix-neuf
le vendredi 14 juin, à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2019

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Jacques GRANGERAU, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline
PICHON, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 20 juin 2019

Étai(en)t excusé(e)(s) : Nicolas GETE (procuration à Annick VACELET) et
Alexis MURA (procuration à Jean-Pierre KOËGLER).

Est désigné Secrétaire de séance : Céline PICHON.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Rapport sur le Prix et la Qualité du
Service de l'eau (RPQS) pour
l'année 2018.**

n° 2019 - 15

Le Maire rappelle, à l'Assemblée que, sont concernés par l'obligation d'établir
un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité d'un Service (R.P.Q.S.), tout
service en charge de tout ou partie des compétences de l'eau potable
(art. L.2224-7, du Code Général des Collectivités Territoriales "C.G.C.T.").
Il revient, donc, au Maire de présenter, à son assemblée délibérante, un rapport
annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Seul, ce service de
l'eau est de la compétence communale, tout au moins jusqu'en 2026.

Le rapport, du service de l'eau, de l'année 2018 est ainsi présenté aux
Conseillers Municipaux (dont une copie leur a été transmise par voie
électronique) et sera mis à la disposition du public, sur le site de la commune
à l'adresse : <https://www.miery.fr/service-de-l-eau.htm> et en Mairie
(consultable aux dates et heures d'ouverture au Public).

Il contient toutes les informations techniques et financières du service de l'eau,
en fonction d'une présentation réglementée. Des factures types d'un ménage,
consommant 120 m³ d'eau, et d'un élevage, consommant 700 m³ d'eau, y sont
annexées. La Synthèse, des analyses effectuées en 2018, transmise par
l'Agence Régionale de la Santé, et une note d'information de l'Agence de
l'eau, Rhône Méditerranée Corse, expliquant l'usage fait de la fiscalité de
l'eau, sont également, proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**- PREND acte de la présentation, par Monsieur le Maire, du Rapport sur
le Prix et la Qualité du Service de l'eau, de l'année 2018.**

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

